

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Proposée par le député de Red Deer (M. Thompson).

M. Otto: Je me souviens de Sailor Jack, le président actuel de la Commission canadienne des transports qui, avec l'actuel leader du gouvernement au Sénat et avec le solliciteur général (M. McIlraith) était alors un de nos grands tacticiens; il nous disait: «Il faut voter pour cela.» Certains des nouveaux députés lui répondirent: «Mais Jack, nous n'y comprenons rien!» Il nous répondit: «N'essayez pas de comprendre: votez!» Ce que nous fîmes. Ainsi tourne la roue de l'histoire. Les députés du Crédit social, qui furent un temps des amis appréciés, sont devenus des gens que nous ignorons. Pour moi, monsieur l'Orateur, je ne les désavoue pas; je crois même que je comprends leur philosophie.

Je tiens à signaler que le parti du Crédit social a déjà mis en œuvre ce que préconise la motion, notamment à l'article 2 qui stipule:

... distribuer un dividende national à chaque citoyen canadien en vue de leur assurer, au moins, à même la production canadienne, un minimum vital;

Le motionnaire n'aurait qu'à jeter un coup d'œil sur notre système actuel de crédit à la consommation pour se rendre compte—en mettant à part la mise en œuvre au petit bonheur et sans méthode—que c'est ce que le Crédit social a toujours appuyé, le recours au crédit à venir, à la productivité financière ou aux ressources nationales, et l'utilisation de cela par les Canadiens.

Vous vous souvenez, monsieur l'Orateur, qu'un comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes fut créé il y a deux ans pour examiner le crédit à la consommation. On a découvert alors qu'environ 75 p. 100 des familles canadiennes recouraient au crédit, tandis que 25 p. 100 s'en abstenaient. La famille moyenne, dans le premier cas, avait contracté des dettes d'environ \$2,800 pour voitures automobiles, réfrigérateurs, et ainsi de suite, sans compter les hypothèques. A 18 p. 100, l'intérêt à lui seul s'élevait à environ \$504 par année.

Ce qu'il y a de malheureux dans tout cela, c'est que la partie du revenu disponible, permettant d'acheter biens et équipement autres que le loyer, les vivres et l'habillement, s'élevait en tout à moins de \$500 par année. Dans toutes les familles qui recouraient au crédit à la consommation, les dépenses en intérêt étaient plus considérables que ce qui restait de revenu disponible. Et ce chiffre a continué d'augmenter de façon effarante depuis lors. L'augmentation a été d'au moins 18 p. 100; ainsi la famille canadienne moyenne a sur les bras une dette d'environ \$3,200 et doit payer environ \$700 en intérêt, ce qui signifie que

tout nouvel emprunt hypothéquera sa productivité financière. Ainsi, monsieur l'Orateur, les membres du Crédit social devraient en conclure qu'ils voient là l'application de ce qu'ils préconisent.

L'autre malheureux aspect de la situation, c'est que rien ne saurait l'améliorer. Le ministre des Finances (M. Benson) dit souvent que le crédit devrait être réduit et que les banques ne devraient pas émettre tant de cartes de crédit Chargex ou consentir tant de prêts à la consommation. Mais les banques savent pertinemment que si elles diminuent le nombre de leurs prêts, elles vont étre obligées de fermer leurs portes, ce qui nous mènera à un marasme sans précédent.

Quand on a signalé la chose au président du comité mixte il y a deux ans, il a dit: «Mettons que la moitié des Canadiens endettés à ce point-là décident de rembourser ce qu'ils doivent et de n'en plus emprunter. Cela veut dire qu'ils paieront les \$500 d'intérêt qu'ils doivent maintenant, pour ensuite tenter de réduire à rien leurs versements d'intérêts; 50 p. 100 des familles canadiennes ne pourront alors acheter ni chaussures, ni vêtements, ni téléviseurs, ni postes de radio, ni autre chose d'une sorte ou l'autre». Il m'a dit, «Otto, vous rendez-vous compte de la crise terrible que cela pourrait déclencher»? Car, monsieur l'Orateur, personne ne produirait. A quoi bon produire si personne n'achète? Il nous faut aussi songer à cela. J'ai participé au débat seulement pour rappeler ces faits aux députés créditistes, et maintenant j'attends d'eux qu'ils expliquent la différence entre ce qu'ils recommandent à l'alinéa 2 de leur motion et ce qui, de fait, se pratique au Canada aujourd'hui.

• (5.40 p.m.)

[Français]

M. Henry Latulippe (Compton): Monsieur l'Orateur, il me fait plaisir de dire quelques mots au sujet de la motion présentée par l'honorable député de Shefford (M. Rondeau).

Cette motion, je crois, est conforme aux faits. Elle a trait à la réalité économique que tous devraient connaître.

Je me rends compte de ce qui se passe actuellement à la Chambre. Des gens très intelligents, mais qui ne connaissent pas du tout l'économie ou le système actuel, sont incapables d'en définir les termes. Je déplore cette situation. Ils sont, paraît-il, les lumières du peuple. Ils ne connaissent même pas le système économique dans lequel ils vivent. Ils ne sont même pas capables d'en définir les modalités.

Le député de Bruce (M. Whicher) a dit les plus grandes bêtises et les plus grandes banalités dans son discours. Il n'y a rien de vrai